



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 11 mai 2010 — N° 115

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant le Club des retraités de Boucherville.

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant le Mois de l'ouïe.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant Mme Lauralie Bourdage, représentante de la Montérégie au Réseau conseil de la gang allumée.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant M. Pierre Munier.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant le tournoi de Golf du Club de tennis François Godbout.

11 mai 2010

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de l'hypertension artérielle.

M. Leclair (Beauharnois) fait une déclaration concernant M. Stanislas Dorais.

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration concernant le Jour du matériau de bois.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le projet Expression.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières.

À 13 h 58, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 08.

Moment de recueillement

11 mai 2010

Présentation de projets de loi

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 101 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 101.

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 86 Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 86.

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 102 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 102.

11 mai 2010

M. Dutil, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 96 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 96.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 224 Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1262-20100511)

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 224 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

11 mai 2010

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 mars 2010 par M. Kelley (Jacques-Cartier), concernant la protection de l'écoterritoire de l'Anse-à-l'Orme, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

(Dépôt n° 1263-20100511)

La réponse à la question n° 44 concernant une requête au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Société d'habitation et de développement de Montréal redevienne une société paramunicipale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 avril 2010 par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve).

(Dépôt n° 1264-20100511)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 10 mai 2010, que lui a adressée M. Bergman, président du caucus du gouvernement, concernant M. Tomassi (LaFontaine).

(Dépôt n° 1265-20100511)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée, en date du 11 mai 2010.

(Dépôt n° 1266-20100511)

Copie du préavis de la motion proposée par M. St-Arnaud (Chambly), qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 12 mai 2010, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1267-20100511)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2010-2011 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 1268-20100511)

11 mai 2010

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;
(Dépôt n° 1269-20100511)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;
(Dépôt n° 1270-20100511)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;
(Dépôt n° 1271-20100511)

Le rapport de la Commission des finances publiques;
(Dépôt n° 1272-20100511)

Le rapport de la Commission des institutions;
(Dépôt n° 1273-20100511)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;
(Dépôt n° 1274-20100511)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;
(Dépôt n° 1275-20100511)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 1276-20100511)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. St-Arnaud (Chambly), dépose :

Copie d'un texte rapportant les propos tenus par M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, lors d'une émission diffusée le 7 mai 2010 par la station radiophonique 98,5 FM, concernant M. Luigi Coretti.
(Dépôt n° 1277-20100511)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

11 mai 2010

Copie d'une note datée du 7 mai 2010, adressée à M. Robert Teasdale et transmise par M. Bernard Rousseau, concernant le dossier du Bureau Canadien d'investigation et d'ajustements Inc.

(Dépôt n° 1278-20100511)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) dépose :

Copie du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la Fête des chants de marins daté du 18 février 2010, concernant M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet et M. Gaétan Caron.

(Dépôt n° 1279-20100511)

À la demande de M. le président, Mme Maltais (Taschereau) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) et Mme Roy (Lotbinière), propose :

QUE l'Assemblée nationale appuie la Marche Amun, qui vise à interpeller le gouvernement canadien pour qu'il corrige la discrimination basée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens en adoptant la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens.

QU'elle félicite particulièrement les instigatrices de la Marche, mesdames Michèle Audet et Viviane Michel, qui se joignent aux milliers de voix de femmes autochtones à travers le Québec et le Canada afin d'établir l'égalité entre les sexes dans les dispositions relatives à l'inscription de la Loi sur les Indiens.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail dans le but de poursuivre les discussions afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition.

11 mai 2010

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 12 mai 2010, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. St-Arnaud (Chambly).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des institutions fasse toute la lumière sur l'octroi d'un permis de port d'armes à M. Luigi Coretti de la firme BCIA et qu'à cette fin la commission entende le ministre de la Sécurité publique, son directeur de cabinet, M. Jocelyn Turcotte, M. Luigi Coretti, de même que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer, et que le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec déposent au secrétariat de la commission tous les documents relatifs à l'octroi de ce permis de port d'armes.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe également l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 14 mai 2010, entre M. Bérubé (Matane) et Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, portant sur « La situation économique et sociale de la Gaspésie », est reportée au lundi 17 mai 2010.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits de l'Assemblée nationale

Sur la motion de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, et en exécution de l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2010-2011.

À la suite d'une réunion qu'elle a tenue avec les leaders des groupes parlementaires conformément à l'article 285 du Règlement, Mme Houda-Pepin, présidente de la Commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à deux heures, et la répartition du temps a été prévue comme suit : 20 minutes sont allouées au président pour ses remarques préliminaires; par la suite, 50 % du temps restant est alloué au groupe parlementaire formant le gouvernement; 38 % du temps est alloué au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 7 % du temps est alloué au 2^e groupe d'opposition; et 2 minutes sont réservées pour chacun des députés indépendants.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. le président de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi sur la publicité légale des entreprises.

11 mai 2010

Après débat, le rapport est adopté.

À 17 h 53, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 35.

Adoption du principe

M. Dutil, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 92, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 21 h 30, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 mai 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES